



**Compte rendu réunion AUPPSV/SPL
16 Avril 2018**

Présents :

SPL : Directeur exécutif, Olivier LEMAIGNEN (OL)

AUPPSV : Président, Lucien POIROT (LP) – Vice président, Georges COURTAY (GC)

Lieu : Bureau du port, Saint Vaast la Hougue

En préliminaire OL présente des photos montrant les flyers de l'AUPPSV flottant dans le port et nous présente un exemplaire récupéré dans les encochements du côté du ponton G. Il est demandé le retrait des flyers déposés sur les bateaux.

Le port préfère l'affichage à une distribution potentiellement polluante pour le bassin.

En contrepartie, OL propose un emplacement pour mettre un panneau d'affichage visible extérieur à la capitainerie. (Panneau à fournir par l'association). Il est entendu qu'un double des clés dudit panneau sera déposé à la capitainerie.

LP signale que ce matin une affiche événementielle avait été déplacée par-dessus la zone d'affichage de l'AUPPSV à l'intérieur de la capitainerie.

OL est en phase sur le CR de la réunion précédente du 19/03/2018. Pas de commentaire.

OL confirme le lancement d'une enquête de satisfaction à destination des visiteurs. (Résultats à suivre en fin d'année)

Poursuite de la présentation basée sur le « Rapport d'activité de la Marina du Moulin Blanc à Brest (2016) »

1. Site internet :

OL annonce que le site internet de la SPL va être retravaillé sous un mois pour être plus ergonomique et plus utile avec :

- Pour l'utilisation des cales de mise à l'eau, un moyen d'obtenir le badge d'accès et son règlement via le site.
- GC indique, que ce WE, un plaisancier de passage lui a demandé le code des sanitaires
 - ✓ A terme n'y aurait-il pas moyen, hors heures ouvrables, de régler son passage sur ce site et d'obtenir par ce biais le code des sanitaires ?
 - ✓ Nous suggérons que le rapport d'activités dresse un point de la fréquentation du site. (site à mettre en valeur, accentuer sa promotion).

Nota : les cales de mise à l'eau vont être équipées de caméras zoomant sur les plaques d'immatriculation des véhicules, ainsi le contrôle différé de la fréquentation sera possible.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





2. Evènements :

- OL demande si l'Auppsv organise des évènements, rassemblements générant un attrait / afflux de plaisanciers
- Nous indiquons qu'avec la présence sur le port de St Vaast d'associations de pêcheurs plaisanciers et de navigateurs au sein du Yacht Club, ce sont ces associations qui proposent des activités, l'Auppsv se bornant au domaine de l'emploi du port et de son bon fonctionnement pour les usagers.
- Effectivement selon les organisations et les sites, cela peut être différent. OL évoque Portbail où l'association des usagers qui est également une association de navigants organise des sorties.

3. Fréquentation, occupation du port :

- Les graphes du Moulin Blanc sont sur une période longue (7ans) et très détaillés avec les résiliations, nouveaux contrats, origine géographie des usagers
- Ce niveau de présentation permet de mieux mettre en évidence des tendances.
 - ✓ OL : la durée de 3 ans pour les statistiques est une demande contractuelle du département

4. Entretien :

- Liste très détaillée, présentée dans le rapport Moulin Blanc, alors que sur St Vaast seuls les faits manquants sont listés.
- Dévasement : l'appel d'offre est lancé pour la recherche d'un opérateur en charge de l'ensemble des opérations (suceuse + bassins de décantation)
- Un retrait préalable des macros déchets (type grappin) sera réalisé le long du quai des pêcheurs avant mise en œuvre de la suceuse
- Faible niveau voire pas d'entretien des surfaces des pontons (un nettoyage 1 à 2 fois par an des surfaces paraît logique)
- Flore sous-marine sur les flotteurs des catways et pontons : sujet difficile, pas de solution miracle !
- Etat des digues et des quais : OL indique qu'un diagnostic d'ensemble a été fait, il reste à établir un programme/planning pluriannuel en hiérarchisant les priorités.
- Nous rappelons notre demande d'une annexe à la convention de DSP portant sur tout ce qui contribue à la « garantie d'usage du port » à savoir notamment :
 - ✓ la liste des travaux de maintenance pluriannuels
 - ✓ Le niveau de profondeur minimum garantie dans le bassin du port
 - ✓ La liste des services à assurer

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





5. Sécurité/Hygiène/Environnement

- Avec les labels 4 anneaux de la Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP), le pavillon bleu, un certain nombre de critères sont notés
- OL nous incite à consulter le site internet de ces organismes qui listent leurs critères

6. Personnel/moyens

- Pour 2018 l'effectif est stable, il n'est pas prévu l'emploi de saisonnier malgré notre suggestion. L'année 2018 est une année d'observation pour le nouveau Directeur.
- Nous évoquons les moyens de gestion en temps réel des places et paiement sur l'eau d'autres ports (tablettes, terminaux de paiement)

7. Espaces verts :

- Nous indiquons que ces dernières années selon les périodes le niveau d'entretien est variable !
- OL indique qu'il souhaite que la ville gère d'elle-même les espaces et n'ait pas besoin d'être relancée, sollicitée par le port.

8. Electricité / fluides :

- Il a été demandé des relevés des compteurs d'eau et d'électricité avant/après les événements Traversées Tatihou et fête foraine.
- Pour OL le port est un tout : par exemple le bateau à passer Tatihou génère des recettes pour le port alors qu'il n'a rien à voir avec les plaisanciers ou les pêcheurs, en conséquence il faut accepter des dépenses sur des périodes limitées.
- Tarification complément électrique : il est vérifié que les différentes situations, résidents/non-résidents sont bien prises en compte par les dispositions en vigueur.

9. Relations et suite à donner :

- L'Auppsv demande à être associée à l'élaboration de l'annexe à la convention
- OL indique que la SPL va travailler aux annexes types en fonction des natures de port au second semestre. Pour la SPL ces annexes nous seront présentées une fois le sujet bouclé (décision soumise au département au préalable).
- Nous notons que cette position ne correspond pas à notre demande qui est de contribuer à l'élaboration et au contenu des annexes.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





10. Questions diverses :

- Passeport escales : LP évoque que dans certains ports il y a plusieurs tarifs selon le nombre de jours d'escale pris en charge (jusqu'à 10 j). Serait-il possible de faire évoluer les choses ?
- Liste d'attente : au 14 Février il a été constaté que la liste d'attente ne comprenait plus que 81 demandes au lieu des 120 à fin Novembre 2017, à quoi tient cette évolution ?
 - ✓ OL : 7 places ont été créées avec les nouveaux pontons et en même temps contraction des demandes par désistement des demandeurs
- Devenir des pontons déposés : proposition de vente aux ports (Port Sinope pour environ 40 catways) et enlèvement par ferrailleurs pour les plus abimés
- Les redevances pour les terrasses sur la route du quai sont toujours perçues par la ville courant 2018 tel qu'on peut le lire sur le compte rendu du Conseil Municipal.
 - ✓ OL : en attente de la fin de concession qui lie le Département à la Municipalité
- Le problème des parkings reste toujours d'actualité lors des manifestations organisées sur le périmètre portuaire. La zone réservée aux plaisanciers n'est jamais contrôlée. Certains plaisanciers, possesseurs du macaron se sont vus verbaliser pour stationnement illicite alors qu'il n'y avait plus de place. Le fléchage du parking extérieur pendant les Traversées peut incitatif
 - ✓ OL fera un point sur l'ensemble de ces problèmes

11. Préparation du Conseil Portuaire du 25/04 :

- OL indique qu'à son sens le rapport d'activité type « Marina du Moulin Blanc » serait ce que doit le gestionnaire au concédant (département)
- Nous affirmons que ce document suite à une intervention de la Cada est le rapport que fournit la société gérante aux membres du CP !
- Les comptes de la SPL ne figurent pas dans les pièces jointes pour le CP ?
 - ✓ OL indique que le périmètre du CP est celui du port, et les comptes analytiques du port sont communiqués.
- Le détail des lignes comptables souhaité par l'Auppsv est à transmettre à OL avant le Conseil Portuaire

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>

